



**Plan d'accessibilité annuel
pour
St. Joseph's Health Care, London**

septembre 2007 - août 2008

Soumis à
Cliff Nordal
Directeur général
Le 30 septembre 2007

Préparé par

le coordonnateur du Groupe de travail sur l'accessibilité de SJHC,
Derek Lall

*La présente publication est disponible sur le site Web de St. Joseph's Health Care,
London et, sur demande, en d'autres formats.*

Résumé

Le 13 juin 2005, la nouvelle *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) a reçu la sanction royale. Aux termes de la *LAPHO de 2005*, le gouvernement provincial sera tenu de collaborer avec la communauté des personnes handicapées ainsi qu'avec les organismes privés et publics à l'établissement conjoint de normes qui devront être mises en oeuvre au cours de périodes d'une durée maximale de cinq ans, et ce, afin d'aboutir, d'ici 20 ans, à un Ontario accessible.

Comme les obligations au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) demeurent en vigueur jusqu'à ce que la *Loi* soit abrogée, St. Joseph's Health Care, London est tenu de préparer et de rendre public son cinquième plan d'accessibilité annuel et de faire rapport sur les réalisations de la quatrième année conformément à la *LPHO de 2001*.

Or, cette *Loi* a pour objet d'améliorer le repérage, l'élimination et la prévention des obstacles auxquels font face les personnes ayant un handicap. Elle oblige les hôpitaux à préparer des plans annuels qui traitent « du repérage, de l'élimination et de la prévention des obstacles pour les personnes handicapées dans les règlements administratifs de l'organisation, le cas échéant, et dans ses politiques, programmes, pratiques et ses services » et de mettre ces plans à la disposition du public.

Le présent rapport constitue le cinquième plan annuel (2007-2008) préparé par St. Joseph's Health Care, London (ci-après appelé « SJHC »). Le rapport décrit 1) les mesures qu'a prises SJHC et 2) les mesures que SJHC prendra au cours de l'exercice 2007-2008 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap qui vivent ou qui travaillent dans les installations de SJHC, ou qui utilisent les services de SJHC, notamment les patients et les membres de leur famille, le personnel, les professionnels de la santé, les bénévoles, les membres de la communauté et pour mieux sensibiliser son personnel aux obstacles auxquels doivent faire face les personnes ayant un handicap.

SJHC est déterminé à améliorer de façon continue l'accès aux installations ainsi que ses politiques, programmes, pratiques et services pour les patients et les membres de leur famille, le personnel, les professionnels de la santé, les bénévoles et les membres de la communauté ayant un handicap; la participation des personnes ayant un handicap à l'élaboration et à l'examen de ses plans d'accessibilité annuels et la prestation de services de qualité à tous les patients et aux membres de leur famille ainsi qu'aux membres de la communauté ayant un handicap.

Le Groupe de travail sur l'accessibilité a repéré un certain nombre d'obstacles pour les personnes handicapées. Les constatations les plus importantes ont rapport à l'accessibilité de nos installations et à la nécessité de sensibiliser la population aux questions touchant l'accessibilité. Cette année, le Groupe de travail mettra l'accent sur l'élimination et la prévention de cinq obstacles.

1. But

Le présent rapport décrit 1) les mesures qu'a prises SJHC et 2) celles que SJHC prendra au cours de l'exercice 2007-2008 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap qui vivent ou qui travaillent dans les installations de SJHC, ou qui utilisent les services de SJHC, notamment les patients et les membres de leur famille, le personnel, les professionnels de la santé, les bénévoles et les membres de la communauté.

2. Objectifs

Le présent rapport :

1. décrit le processus par lequel SJHC a repéré, éliminé et prévenu, ou repérera, éliminera ou préviendra les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
2. passe en revue les efforts déjà déployés par SJHC pour éliminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
3. décrit les mesures que prendra SJHC au cours de l'année à venir pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
4. décrit la façon dont SJHC mettra ce plan d'accessibilité à la disposition du public;
5. précise que SJHC recrutera des membres de tous les emplacements afin de s'assurer que le groupe est représentatif.

5. L'engagement de St. Joseph's Health Care, London envers la planification de l'accessibilité

Les hôpitaux de London se sont engagés à respecter la politique suivante concernant la planification de l'accessibilité :

- Créer des groupes de travail sur l'accessibilité dans les hôpitaux.
- Les membres des groupes de travail sur l'accessibilité devraient être représentatifs du personnel et venir des services pertinents à l'égard de la planification de l'accessibilité, à savoir les ressources humaines, la planification, les communications, la santé et sécurité au travail, la gestion des risques et le développement organisationnel, le CRSM, le bénévolat et les relations avec les patients. Les groupes devraient également compter des membres du personnel clinique de même que des membres du personnel ayant un handicap.
- Faire participer les personnes ayant un handicap à l'élaboration et à l'examen de leurs plans d'accessibilité annuels.
- Examiner les initiatives récentes concernant l'élimination d'obstacles et repérer les obstacles à cibler la prochaine année.
- Autoriser les groupes de travail à préparer un plan d'accessibilité chaque année aux fins d'approbation par les cadres supérieurs.
- Faire approuver le plan d'accessibilité par le conseil d'administration avant le 30 septembre, chaque année.
- St. Joseph's Health Care, London s'est engagé à améliorer la santé. Forts d'une tradition de leadership et de partenariat, nous continuerons à améliorer l'accès à nos installations pour nos patients, les membres de leur famille, les visiteurs, les étudiants, le personnel et les professionnels de la santé.

Pour obtenir le rapport au complet, communiquez avec le Service des communications et des affaires publiques de St. Joseph's.